

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2494

présenté par
M. Eliaou

ARTICLE 12

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de l'imagerie cérébrale fonctionnelle »

les mots :

« des explorations dont la liste est définie par décret en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier, dans un souci de cohérence, les alinéas de modification du chapitre relatif aux techniques d'imagerie cérébrale.